



# Spectacle et Communication

Bagnolet, le 26 Avril 2007

## Communiqué de Presse

### Evacuation policière à l'Unedic:

### L'UNSA soutient le mouvement des intermittents

Face au mépris avec lequel a été finalement traité le dossier des intermittents du spectacle, la Fédération **UNSA - Spectacle et Communication** apporte son soutien aux intermittents et précaires qui ont occupé pendant deux jours le toit du siège de l'Unedic à Paris et condamne l'intervention policière qui vient de les en déloger. Une fois encore, la seule réponse apportée aux légitimes revendications de professionnels en lutte est celle de la force physique.

La Fédération dénonce en outre la décision de la direction de l'Unedic d'avoir pris prétexte de cette occupation pour fermer totalement ses bureaux, interrompant ainsi le paiement des allocations de milliers de chômeurs, ainsi pris en otages.

La Fédération **UNSA - Spectacle et Communication** avait signifié fin mars aux services du Ministère du Travail son opposition à l'agrément des nouvelles annexes 8 et 10 de l'Unedic, relatives à l'assurance chômage des intermittents du spectacle.

La Fédération s'est étonnée que l'agrément ministériel ait pu être signé dès le 2 avril 2007 après avis du Comité Supérieur de l'Emploi réuni le 19 mars, soit bien avant la fin du délai de 15 jours laissé aux organisations syndicales pour émettre légalement leurs observations. Par ailleurs, l'avis favorable du Comité Supérieur de l'Emploi a donc été donné sans les oppositions écrites de la CGT et de FO, pourtant officiellement opposées à l'accord du 2 mars 2007 : ces oppositions écrites auraient pu retarder l'agrément au point de le repousser après les échéances électorales en cours.

La Fédération **UNSA - Spectacle et Communication** demeure partisane de véritables négociations entre tous les partenaires sociaux concernés, sur les bases du « fléchage » arrêté par le Ministre de la Culture en 2005, à savoir une période de référence de 12 mois et une indemnisation ouverte sur un an avec date anniversaire « préfixe ».

*libres ensemble*

21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex  
Tél : 01 48 18 88 25 - Fax : 01 48 18 88 91 - Email : [spect-com@unsa.org](mailto:spect-com@unsa.org)